



AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-511

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Annabelle Godin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Nominique :

Que le 14 juillet 2025, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 2025-511 relatif à la fermeture permanente de certaines voies publiques sur le territoire de la municipalité de Nominique;

Que le règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominique (Québec) J0W 1R0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse nominique.qc.ca.

Avis donné à Nominique, le 16 juillet 2025.

Annabelle Godin
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annabelle Godin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 16 juillet 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq (16 juillet 2025).